



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Chantal LUCAS, Angélique RIVIERE, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

Absent excusé : Jean-Christophe DAUMAS

Pouvoir : Osnel JAVEL donne pouvoir à Daniel CORRE

Secrétaire de séance : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

N° 2026/24

Objet : Désignation des représentants « Correspondant Défense »

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121- 21 et L2121-33 ;

VU l'instruction ministérielle du Ministère de la Défense du 08 janvier 2009 relative aux correspondants défense ;

VU les circulaires du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 ;

VU les élections municipales du 15 mars 2026 ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense ;

CONSIDÉRANT que suite à l'installation du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un Correspondant Défense titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Fontenay-le-Vicomte ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le principe d'un vote à main levée.

VU les candidatures de M. BLANQUART Jean-Marc et de Mme CARON Céline.

PROCÈDE au vote portant désignation des membres susvisés :

Nombre de votants : 18

Abstention : 0

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes pour : 18

Majorité absolue : 10

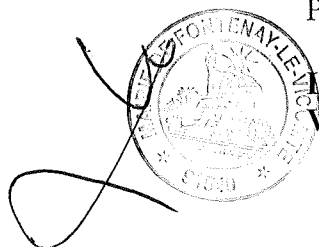
Sont élus Représentants « Correspondant Défense » :

Titulaire : M. BLANQUART Jean-Marc

Suppléante : Mme CARON Céline

Fait à Fontenay le Vicomte, le 10 avril 2026

Pour extrait conforme



Le Maire,
Valérie MICK RIVES